



Conseil d'établissement – École du Tournant

Procès-verbal de la 7^e séance 2022-2023 tenue le 14 juin 2022 en virtuel

SONT PRÉSENTS :

Parents	Isabelle Dion
	Richard Lyonnais
	Josée Champion
	Mireille Benoit
Enseignant	Karine Lapré
	Isabelle Laberge
Professionnel	Véronique Patenaude

SONT ABSENTS :

Parents	Lucie Pilon
	Jean-Claude Tremblay (SUBS)
Direction	Chantal Ibrahim

1. PRÉAMBULE

1.1 ACCUEIL DES MEMBRES

Monsieur Lyonnais souhaite la bienvenue à tous.

1.2 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h37

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Laberge demande un ajout au point 6 (Varia) : Suivi du point mission et orientation de l'école du Tournant vs encadrements légaux.

L'ordre du jour est adopté tel que modifié à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2022-06-14. 1

À L'UNANIMITÉ

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 MAI 2022

Madame Dion n'était pas absente lors de la rencontre du 16 mai 2022.

Donc le procès-verbal du 16 mai 2022 est approuvé à la majorité.

Madame Lapré mentionne qu'au point 6.5 Mot de la direction, le s du mot suivis doit être retirés.

Tous les membres présents confirment avoir lu le procès-verbal. Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

RÉSOLUTION 2022-06-14.2

À L'UNANIMITÉ



3. SUIVIS DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2022

- activité RCR : Madame Laberge nous informe que l'activité s'est réalisée pour les élèves de la 3^e secondaire.
- activité Laser Tag : Madame Laberge nous informe que la direction a décidé d'annuler l'activité, étant donné les circonstances de menaces envers les écoles LPP et l'école de la Magdeleine.

4. FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS (EFFETS SCOLAIRES)

Monsieur Lyonnais nous présente les frais facturés aux parents. Les frais sont similaires à l'année dernière.

Les frais facturés aux parents pour l'année scolaire 22-23 est adopté par Monsieur Lyonnais secondé par Karine Lapré.

RÉSOLUTION 2022-06-14.4

À L'UNANIMITÉ

5. INFORMATIONS

5.1 Président du conseil d'établissement

Monsieur Lyonnais nous informe qu'il arrive au terme de son mandat comme président du conseil d'établissement. Il a bien apprécié son expérience.

5.2 Représentant (e) du comité de parents

Monsieur Lyonnais n'est plus représentant du comité de parents

5.3 Représentant (e) du personnel enseignant

Madame Laberge nous informe que le 9 juin 2022 a eu lieu la collation des grades et le gala. Il avait la moitié des élèves qui ont été nominés. Elle nous mentionne également qu'il reste quelques jours d'école ainsi que les examens du ministère.

Madame Lapré, nous mentionne que le comité du gala a bien travaillé pour la réalisation de la soirée du 9 juin 2022. Elle est très heureuse du résultat.

Cette année le choix du comité était de faire cette soirée à l'école du Tournant, endroit où les jeunes nominés ont vécu leur réussite.

L'an prochain sera la 20^e année de l'école du Tournant. Le comité pense déjà à des activités spéciales pour souligner l'événement.

5.4 Représentant (e) du personnel professionnel

La psychoéducatrice et la conseillère d'orientation ont fait des rencontres et des visites personnalisées pour certains futurs élèves plus anxieux.

Il aura une rencontre d'ici la fin de l'année pour tous les parents et les nouveaux élèves pour leur expliquer les services ainsi qu'une visite des lieux.

5.5 Mot de la direction

La direction était absente.



6. VARIA

6.1 Suivi du point mission et orientation de l'école du Tournant vs encadrements légaux

Madame Laberge, fait un rappel qu'il devait avoir un calendrier d'établi par le CSS pour vérifier la possibilité d'obtenir un statut particulier au ministère. Elle demande qu'un suivi soit fait au prochain CÉ.

Madame Patenaude et Madame Lapré rappellent que l'école doit se conformer aux encadrements légaux du ministère de l'Éducation.

Madame Patenaude rappelle que l'école du Tournant répond aux besoins de sa clientèle qui ont des besoins particuliers par des groupes réduits, moins de cours à la grille-matière qu'une école régulière, aide pédagogique et autres mesures.

Madame Laberge mentionne que les élèves éprouvent des difficultés d'apprentissage et que la notion de temps, réussir une matière un an dans un an, est un grand défi. Certains élèves qui ont besoin de plus de temps pour réussir une matière sont en échec au bulletin, ce qui affecte leur estime d'eux. Elle demande s'il serait possible d'envisager d'obtenir du statut particulier qui permettrait peut-être aux élèves de réaliser leur apprentissage sur une durée plus longue.

Madame Patenaude mentionne que les tuteurs et enseignants expliquent aux élèves la raison de leur échec au bulletin. Les élèves semblent bien comprendre que le résultat sera ajusté lorsqu'ils auront terminé la matière du cours ou repris les notions échouées.

Madame Lapré mentionne que notre école fait la reconnaissance des réussites antérieures de chaque étape et compétence pour les cours de mathématique, français et anglais, ce qui permet à l'élève de terminer plus rapidement et pouvoir passer au niveau suivant. De plus, elle remarque que lorsque les élèves n'avaient pas de limite de temps pour terminer un cours, certains élèves étaient moins actifs dans leur apprentissage et procrastinaient lors des périodes de cours.

Madame Patenaude mentionne que le ministère semble accorder de moins en moins le statut particulier pour des écoles avec une clientèle similaire à la nôtre.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 19h28.